



## REGLEMENT INTERIEUR ETOILE FILANTE OLYMPIQUE BASTIA

Le basket est un sport collectif, il est par conséquent indispensable d'avoir l'esprit d'équipe. Il doit se pratiquer dans le respect des objectifs du projet club, du code de jeu de la FFBB, de l'adversaire, de l'arbitre afin de développer l'esprit sportif.

Les parents sont invités à assister aux matchs aussi souvent que possible, leur présence constitue un encouragement pour les équipes et favorise la cohésion du club.

En entrant dans l'association, tout licencié s'engage à respecter le règlement intérieur qui suit :

**Article 1 :** la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive est obligatoire pour tous les licenciés de l'association (article 35 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984).

**Article 2 :** toutes les dégradations des locaux, équipements, matériels sont à la charge de l'auteur du préjudice.

**Article 3 :** Dans les locaux, sur les terrains et sur les parkings les biens et effets personnels des usagers (licenciés, spectateurs) sont sous leur entière responsabilité à l'exclusion de celle de l'association.

**Article 4 :** en cas de blessure involontaire et si aucun manquement aux règles de la pratique sportive n'est observé, aucune poursuite n'est possible car le licencié accepte la pratique normale de son sport.

Ex : deux enfants se heurtent involontairement lors d'un match de sport collectif, c'est un risque normal pour l'activité pratiquée, l'association ne peut être tenue pour responsable (cour d'appel de Paris – 26 juillet 1986).

#### POUR TOUS LES LICENCIES MINEURS :

**Article 5 :** les parents s'assurent que les entrainements et les matchs on lieu en date et en heure convenue en prenant régulièrement contact avec l'entraîneur.

**Article 6 :** le club ne peut engager sa responsabilité quand les parents déposent leurs enfants sur le parking, dans les locaux et terrains sans prendre contact avec l'entraîneur. Une fois que les parents ont confié leur enfant à l'entraîneur, l'enfant mineur est sous la responsabilité du club.

**Article 7 :** la responsabilité du club et celle de l'entraîneur s'arrêtent une fois l'entraînement ou le match a domicile terminé. L'entraînement ou le match à domicile sont considérés comme terminés à la sortie des vestiaires de l'enfant. Les parents doivent venir chercher leurs enfants dans le gymnase.

**Article 8 :** l'entraînement ou le match à domicile terminé, si des incidents ou accidents surviennent entre le trajet des vestiaires et le trajet pour rejoindre les parents (voiture, maison, etc...), l'association ne peut en aucun cas être tenu pour responsable compte tenu de l'article 7.

**Article 9 :** un gardien, un employé municipal, ne peut en aucun cas être substitué à un entraîneur et donc tenu responsable des enfants.

**Article 10 :** lors des déplacements pour les matchs à l'extérieur, l'enfant mineur est sous la responsabilité du club une fois que les parents on confié en personne leur enfant à l'entraîneur ou au manager de l'équipe. Cette responsabilité prend fin au retour de l'équipe au lieu de rendez-vous convenu avec les parents avant le départ.

**Article 11 :** le port de montre, gourmette et autre bijou n'est pas autorisé pour la pratique du Basket. Ces accessoires devront être laissés à la maison pendant les entrainements, les matchs, afin d'éviter tout risque de blessure, de détérioration ou de vol. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur lors des entrainements ou des compétitions.

#### Pour tous les ENTRAINEURS :

**Article 12 :** pour toute absence, les entraîneurs doivent prévenir les dirigeants, dans la mesure du possible, au moins 24h avant en prévoyant un remplaçant.

Pour tous les LICENCIES :

**Article 13** : les licenciés doivent respecter le règlement intérieur des équipements sportifs de la ville et du présent règlement. Pour être admis aux entraînements et compétitions, chaque membre du club doit être à jour de sa cotisation. Les entraîneurs ou le responsable d'équipe en liaison avec le trésorier contrôlent le paiement des licences de leurs équipes.

Pour cela, ils doivent s'informer des règles en vigueur :

- Respecter les équipements et mettre une paire de chaussures exclusivement réservée à l'intérieur des gymnases,
- Veiller aux équipements prêtés par le club (ne pas garder à son domicile son maillot mais le laisser avec tous ceux de l'équipe dans le sac prévu à cet effet).
- Participer à tour de rôle au lavage de maillots de son équipe et rapporter le sac à l'entraînement.
- Respecter la propreté des gymnases, ramasser ses papiers, mouchoirs .... Et sa bouteille d'eau.

Etat d'esprit :

- Faire preuve de fair-play avec les adversaires,
- Être respectueux envers les arbitres, accepter leur décision même si on juge qu'une erreur a été commise,
- Faire part de ses difficultés à l'entraîneur ou au référent de l'équipe qui sera à l'écoute pour chercher des solutions.

Esprit club :

- S'organiser et être présent aux matchs de son équipe,
- Participer à l'organisation des matchs des autres équipes du club à domicile (tenir le chrono, ou la feuille de match, assurer quelques arbitrages).
- Participer aux manifestations organisées par les dirigeants.

**Article 14** : il est demandé à tous les licenciés de ranger correctement le matériel utilisé (ballons, cônes, chasubles) après chaque séance.

**Article 15** : tous les licenciés doivent participer à la vie du club et répondre à une convocation au moins pour arbitrer et tenir une table et/ou être responsable de salle.

**Article 16** : tout licencié sanctionné de fautes techniques et/ou disqualifiante devra s'acquitter dans la semaine qui suit de l'amende facturée par la FFBB.

Nous vous rappelons que les membres de l'EFOB sont des bénévoles et consacrent beaucoup de leur temps à vos enfants, soyez aimables de respecter les horaires à la fin des entraînements ou au retour des matchs (même si les impératifs de la route, les prolongations de match nous mettent quelquefois en retard).

Nous sommes constamment à la recherche de bénévoles, toute personne désirant s'investir au sein du club est la bienvenue, aussi bien pour encadrer que pour arbitrer, tenir les tables de marque, participer, organiser ou proposer toute autre manifestation.

Sérieux :

- Être ponctuel aux entraînements,
- Prévenir son entraîneur en cas d'absence,
- Organiser son travail scolaire afin de ne pas pénaliser son équipe par ses absences, le travail scolaire restant prépondérant.

Attitude :

- Adopter en toute circonstance un comportement courtois,
- Respecter les entraînements précédant les siens : ne pas jouer avant la fin de la séance qui précède le sien,
- Saluer son entraîneur et ses camarades,
- Être respectueux envers son entraîneur, ses dirigeants de même qu'avec l'ensemble des personnes présentes (entraîneurs des autres équipes, autres joueurs, etc...).